

SUD éducation Paris

30 bis rue des Boulets, 75011 Paris

☎ 01 44 64 72 61

✉ contact@sudeducation75.org



Monsieur le Recteur de l'académie de Paris,
Monsieur le Directeur d'académie,
Madame la Secrétaire générale

Paris, le 05 octobre 2022

Madame, Messieurs,

C'est sans doute lassant, mais nous vous interpellons de nouveau aujourd'hui sur l'absence de mesures de protection face à la 8ème vague de Covid-19, des personnels et élèves qui sont sous votre responsabilité.

Le processus de « politique de l'autruche » que nous avons maintes fois dénoncé est, c'est effectivement lassant, une fois de plus à l'œuvre. Que ce processus s'étende jusqu'à la décroissance de la vague de contaminations ou que du jour au lendemain nous devions nous adapter à un changement de niveau du protocole sanitaire, il fait de toute façon des victimes parmi les personnels et parmi les élèves. Ces victimes sont multiples. Ce sont celles et ceux atteint-es par des séquelles liées au Covid ou par des covids longs. Ou bien encore celles et ceux qui parce qu'elles sont susceptibles de développer une forme grave malgré la vaccination ou parce qu'ils/elles vivent avec une personne à risque vivent dans la crainte d'attraper la Covid et sont parfois regardé-es comme des bêtes curieuses parce qu'ils/elles portent un masque dans leur établissement scolaire où la norme du « moi-même pas peur », à l'image de ce qui est véhiculé dans les réunions académiques et ministériel, règne.

En tant que syndicat de personnels d'éducation soucieux de l'intérêt commun nous ne nous laisserons pas aller à faire notre deuil d'un État responsable qui mettrait en œuvre une politique de réduction des risques. Cette politique de réduction des risques ne permettrait pas seulement de réduire les contaminations. Elle aurait aussi l'avantage de former des personnes responsables à la fois individuellement et collectivement, puisque face à un virus hautement contaminant et aux conséquences encore inconnues c'est bien de responsabilité collective dont il est question. L'absence de politique de prévention intégrant une dimension collective comporte une dimension d'irresponsabilité qui, à notre sens, n'est pas compatible avec les fonctionnaires d'autorité et employeurs que vous êtes. Cette absence de politique de prévention comporte aussi des risques psycho sociaux puisque chaque personnel est renvoyé à un choix individuel qui favorise la non prise en compte des autres et expose donc les plus vulnérables à des risques de contamination accrus (par exemple réunions sans masques et sans aération) ou à un isolement pédagogique et social dans les équipes. Cela expose également à la stigmatisation (sur le port du masque par exemple) de nos élèves qui sont catégorisé-es vulnérables ou vivent avec des personnes qui le sont.

SUD éducation Paris vous demande donc de tout mettre en œuvre pour assurer des mesures de prévention élémentaires qui, outre qu'elles relèvent de l'obligation qu'a un employeur d'assurer la sécurité physique et la santé des travailleur·euses, permettent d'éviter une trop grande propagation de la maladie :

- la diffusion d'informations à destination des personnels, des élèves et des parents se basant sur des connaissances scientifiques régulièrement actualisées sur les modes de transmission du virus et notamment sur l'aérosolisation ;
- la publication hebdomadaire à destination des personnels des chiffres sur l'évolution des contaminations : puisque toute mesure de protection efficace (port d'un masque FFP2) est renvoyée à des choix personnels par l'État, ces choix personnels doivent au moins se faire sur la base d'informations officielles, c'est à-dire sur la base des mises à jour de Santé publique France, mises à leur disposition ;
- la mise à disposition de masques, dont FFP2, pour les élèves et les personnels qui le demandent ;
- la fourniture de gel hydroalcoolique dans chaque classe ;
- dans le premier degré, l'arrêt du brassage des élèves des enseignant·es absent·es non remplacé·es ;
- l'installation de capteurs CO2 dans chaque classe pour maîtriser les gestes d'aération ;
- l'équipement en assainisseurs d'air dans les cantines, les gymnases et les classes qui ne peuvent bénéficier d'une aération correcte ;
- l'information sur le nombre de personnels et élèves positif·ives et de personnels non remplacés ;
- la possibilité d'aménagements de postes pour les personnels vivant avec des personnes vulnérables.

Nous vous prions de croire, Madame, Messieurs, en notre profond attachement au service public d'éducation.

SUD éducation Paris